







Avenant n°1 à la convention attributive d'une aide européenne FEDER POIA

Programmation 2014-2020

PROGRAMME OPERATIONNEL INTERREGIONAL FEDER / MASSIF DES ALPES

N° de dossier (Synergie)	PA0004282	

Vu la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe)

Vu les avis du Comités Inter-Régional de Programmation du 30/06/2016 ;

Vu la convention attributive de l'aide européenne FEDER signée le 20/09/2016 ;

Vu les avis favorables des Comités inter-Régionaux de Programmation des 12/12/2016 et 13/07/2017 relatifs aux modifications de l'opération initiale n° PA0004282 intitulée « Ingénierie Espace valléen Acquaterra 2016-2018» ;

Entre la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, ci-après « l'Autorité de Gestion», représentée par son Président,

Et Provence Alpes Agglomération représenté par Patricia GRANET-BRUNELLO, Présidente, bénéficiaire de l'aide FEDER.

Raison sociale (le cas échéant) :

Adresse:

Identité du bénéficiaire : Provence Alpes Agglomération

N° - Libellé de la voie : 4, rue Klein

Code postal: 04400 Localisation communale: Digne-les-Bains

SIRET: 200 067 437 00018

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – Objet du présent avenant

Le présent avenant vise à modifier 4 points :

- L'annexe 2 indicateurs (IR1=3)
- Le bénéficiaire, suite à la création d'une nouvelle structure conformément à la loi NOTRe
- le nom du nouveau Président
- Le numéro de SIRET de la nouvelle structure

Ancienne structure : Association comité du pays dignois — Président : Monsieur Bernard BARTOLINI— numéro de SIRET : 433 661 808 00041

<u>Nouvelle structure</u> : Provence Alpes Agglomération -- Présidente : Patricia GRANET-BRUNELLO - numéro de SIRET : 200 067 437 00018

Version du 17/03/2017







ARTICLE 2 – Convention initiale

Les autres termes et les autres annexes de la convention restent inchangés et demeurent en vigueur.

ARTICLE 3 : Prise d'effet de l'avenant

Le présent avenant prend effet à partir de sa notification au bénéficialre.

Fait à Marseille, le	=
En 2 exemplaires :	

Le Représentant du bénéficlaire

Le Président du Conseil Régional

Renaud MUSELIER

15 DEC. 2017

Nom: Patricia GRANET-BRUNELLO

Qualité : Présidente

Version du 17/03/2017



Annexe 2 à l'avenant à la convention attributive d'une aide européenne FEDER/POIA pour l'opération n° PA 0004282 :

INDICATEURS

ANNEXE 2 : Indicateurs

OT 6 : Préserver et protéger l'environnement et encourager l'utilisation efficace des ressources

PI 6c : Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel

OS1 Accroître la découverte estivale du massif par la valorisation du patrimoine naturel et culturel INGENIERIE ESPACES VALLEENS

Indicateurs de réalisation

Febex TR1 Nombre de plans d'actions territoriaux annuels soutenus* Infrastructures de mise en valeur patrimoniale Infrastructures Infrastructure						12-
IR2 Nombre de plans d'actions territorieux annuels soutenus* plan d'actions l'actions l'actions de mise en valeur patrimoniale l'actions soutenus soutenus soutenus en l'actions	Fond européen concerné	Code Indicateur	Dénomination de l'indicateur	I Imited also amount		
IRZ Nombre de plans d'actions territoriaux annuels soutenus* Nombre d'infrastructures de mise en valeur patrimoniale soutenues* Soutenues* Indicateur inscrit dans le "cadre de Degramme	FENED			onne de mesure	_	
Nombre d'infrastructures de mise en valeur patrimoniale soutenues* * indicateur inscrit dans le "cadre de performance" du Programme	, cock	IKI	Nombre de plans d'actions territoriaux annuels soutenus*	nlan d'actione		
* indicateur inscrit dans le "cadre de Derformance" du Programme	FEDER	182	Nombre d'Infractionation de miss	CHORDE CONTROL		1
* indicateur inscrit dans le "cadre de Derformance" du Programme			Indiana d'Illineau actures de mise en valeur patrimoniale	Infrastructures		10
* indicateur inscrit dans le "cadre de Derformance" du Programme			soutenues*			5
Derformance" du Programme			Indicateur inscrit dans le "cadre de			51
			Derformance" du Programme			_

Indicateurs de résultats

Fond européen concerné	Code Indicateur	Dénomination de l'indicateur	In the document	Valeur
			onne de mesure	previsionnelle
FEDER/ POIA	Ir1	Nombre de nuitées touristiques estivales	nuitée	5%



	handes durant la période estivale du 1er juin au 3
	Nombre de nuitées marchandes et non march septembre.
Définitions	Nombre de nuitées touristiques estivales
	Ξ

